

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Communauté de Communes
Coeur de Chartreuse



Edi- to



... L'année 2023 a marqué une étape déterminante dans l'engagement de notre Communauté de Communes pour la transition écologique et le développement durable de notre territoire. Dès le début de l'année, nous avons posé les bases d'une feuille de route ambitieuse, fruit d'une réflexion collective menée par les élus et les agents. Ce travail a été enrichi par une analyse sensible du territoire, réalisée en collaboration avec La Fabrique des Transitions dans le cadre du programme Avenir Montagne Ingénierie porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cette démarche nous a permis de partager un ressenti des habitants pour nous aider à orienter nos réflexions.

... Parmi les sujets phares de l'année, nous pouvons noter un changement dans l'exploitation du domaine skiable de Saint-Pierre de Chartreuse le Planolet. Ce domaine qui était exploité en régie intercommunale directe jusqu'en 2022-2023 est désormais exploité par l'association Nouvelles Traces en Chartreuse, créée dans le cadre du collectif œuvrant aux côtés de notre Communauté de Communes depuis plusieurs années. Cette décision a été prise de façon à réduire l'impact financier sur la collectivité.

... 2023 a également été l'année de plusieurs réalisations concrètes au service de nos habitants. Nous avons organisé un événement de grande qualité avec les Rencontres de la Petite Enfance, un moment fort salué par tous nos partenaires. Le 12 décembre, l'inauguration de l'Écowork a marqué un tournant pour le télétravail sur notre territoire, soutenu financièrement par le Département de l'Isère. Les premiers travaux de démolition de la friche de la papeterie ont aussi été lancés, un projet attendu depuis longtemps, en vue de la réhabilitation de cette friche industrielle marquant l'entrée du bourg d'Entre-Deux -Guiers. Une zone artisanale pourra ainsi être aménagée sur ce site en partenariat avec l'EPFL et la commune et avec le soutien financier de l'Etat.

... Malgré les difficultés de recrutement rencontrées en 2023, nous avons su faire face et terminer l'année avec des effectifs presque au complet. La fin de l'année a aussi vu le début du chantier stratégique du transfert de l'eau et de l'assainissement, une étape majeure pour la gestion des services publics locaux.

Ces succès témoignent de l'implication constante de nos élus, agents, et partenaires, dans un seul et même objectif : offrir à nos habitants un avenir plus durable et solidaire.

Nous poursuivrons en 2024 avec la même détermination pour réussir notre transition écologique et continuer à enrichir nos projets pour le bien-être collectif.

Anne LENFANT

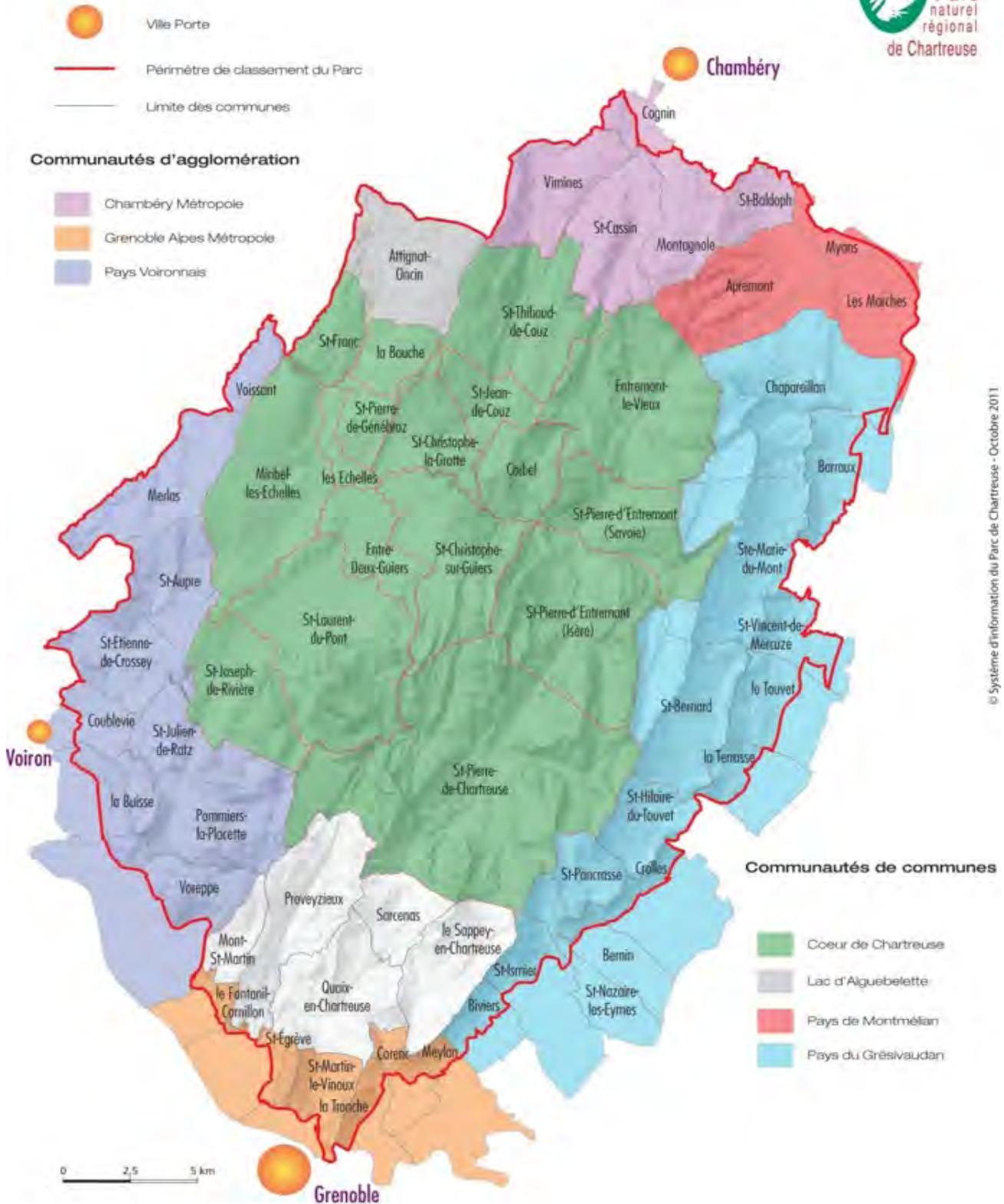
Présidente de la Communauté de Communes
Coeur de Chartreuse



TABLE des MATIÈRES

Le territoire Coeur de Chartreuse	4	DÉCHETS ET PRÉVENTION.....	26
Aboutissement du Projet de Territoire	6	Ordures ménagères et collectes sélectives	27
Nos compétences	7	Déchèteries	28
Instances décisionnelles	8	Biodéchets et prévention	29
ORGANISATION	10	TOURISME	30
FINANCES	11	Espace nordique des Entremonts	31
Station-service des Entremonts	12	Cirque de Saint Même	32
PETITE ENFANCE	13	Autres compétences	33
Coopération petite enfance et solidarités et RPE	14	URBANISME	34
Bébébus	15	Autorisations du droit des sols et PLUi	35
JEUNESSE	16	AGRICULTURE ET FORÊT	36
Coopération, ALSH et Animations	17	Missions d'accompagnement	37
Accueil de loisirs	18	TRANSITION	38
Service jeunesse intercommunal	19	Réduction consommation énergétique	39
ÉCONOMIE	20	Mobilités alternatives et électriques	40
Soutien aux entreprises	21	ÉQUIPEMENTS	42
Gestion des zones du territoire	22	Bâtiments et production photovoltaïque	43
TRANSFERT EAU & ASSAINISSEMENT.....	23		
ASSAINISSEMENT - SPANC.....	24		
Territoire et population desservis	24		
Tarifcation et financement du service	25		

Place de la CC coeur de Chartreuse au sein du Parc de Chartreuse



© Système d'information du Parc de Chartreuse - Octobre 2011



TERRITOIRE

Coeur de Chartreuse

L'ensemble du territoire se situe au cœur du massif de la Chartreuse et à cheval sur les deux départements de l'Isère et de la Savoie, Coeur de Chartreuse regroupe 17 communes.

Situé au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse, le territoire Coeur de Chartreuse se définit par un caractère montagneux et rural qui attire de plus en plus de concitoyens en quête de nature et d'espace.

Bien qu'au cœur du massif et séparé en grande partie par des contraintes physiques importantes (relief, col, etc), le territoire est sous l'influence des agglomérations grenobloise, chambérienne et voironnaise.

EN RÉSUMÉ ...



17 COMMUNES

11 en Savoie et 6 en Isère



357 km²



17 052 habitants *

(source INSEE 2019)



4 278 emplois*

(source INSEE 2019)



1 station de sports d'hiver



2 082 m. altitude

(min. 281 m)



ABOUTISSEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE



L'IDENTITÉ COEUR DE CHARTREUSE AU COEUR DU PROJET

Suite aux élections communautaires de juillet 2020, de nombreux élus avaient exprimé le souhait d'établir une feuille de route qui guidera l'action communautaire de Coeur de Chartreuse.

Aussi, lors de sa séance du **2 février 2021**, le conseil communautaire avait acté la **réalisation d'un projet de territoire Coeur de Chartreuse**, en confiant à l'AURG et AGATE la mission d'accompagnement. Cette démarche, déjà initiée en 2016 par l'équipe élue du précédent mandat, n'avait pas abouti. Il avait donc été proposé de repartir de cette matière existante, substantielle, pour élaborer le projet de territoire de Coeur de Chartreuse.

Le projet de Territoire a été finalisé au cours de l'année 2022 et entériné le 24 janvier, lors du premier conseil communautaire de l'année 2023.

Ce projet de territoire est le fruit d'une démarche participative et trouve sa conclusion dans ce document qui donne à voir les orientations choisies collectivement par l'intercommunalité, les communes, les acteurs et les habitants. Le projet de territoire, parce qu'il est facultatif, libre de forme et de contenu, est un acte proprement politique, une manière pour la communauté de communes qui l'impulse de se construire et d'assumer, à un moment donné, son ambition. Pour autant, il s'agit bien du projet de tout le territoire, dans toutes ses parties prenantes dans leur responsabilité d'acteur.

Il se décline en quatre enjeux forts pour le territoire. Fier de l'identité Chartrousine, Coeur de Chartreuse se veut un territoire d'accueil, un territoire dynamique économiquement, un territoire de transition écologique et énergétique et un territoire de bien être pour tous.

Document disponible sur www.coeurdechartreuse.fr



COMPÉTENCES

de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes rassemble aujourd'hui 17 communes adhérentes qui ont choisi de déléguer un certain nombre de leurs compétences à la structure intercommunale afin qu'elles soient gérées de façon cohérente sur l'ensemble du secteur.

Les compétences de la Communauté de Communes présentées ci-dessous, ont été mises en conformité avec la loi NOTRe en 2016, ce qui a fait l'objet d'un vote du Conseil communautaire du 17 juillet 2018 et de toutes les communes.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

- **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (SCOT et élaboration PLUi-H)

- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- **GESTION DES DÉCHETS**

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- **GEMAPI**

Entretien et aménagement de cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des zones humides

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **ACTION SOCIALE**

Action sociale d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance et de la jeunesse intégrant entre autre la gestion des crèches et animation de l'accueil de loisirs du territoire

- **HABITAT ET TRANSPORTS**

Élaboration du Programme Local de l'Habitat, réflexion, animation et expérimentation sur les modes de déplacements

- **PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Préservation et valorisation des sites naturels notamment du Cirque de Saint Mème



COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Gestion du service communautaire et soutien à la mise aux normes et vidange des installations individuelles

- **AUTRES**

Soutien technique et financier aux activités et événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Aménagement, gestion et entretien de la station-service et aménagement et entretien de la Salle Notre-Dame à Saint-Pierre d'Entremont (Savoie)

Aménagement, gestion et entretien des bâtiments communautaires

Gestion de la plateforme "bois" de Saint Thibaud de Couz

- **PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**

Sont d'intérêt communautaire : le Château de Montbel, et la Tour de l'Infernet

- **SOUTIEN ET PRÉSERVATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

Aide à l'installation et investissement des exploitants agricoles

- **TOURISME**

Ski nordique, ski alpin et remontées mécaniques, entretien des sentiers raquettes et de randonnées



Présidente

Anne LENFANT
Administration générale

L'EXÉCUTIF

COMPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE ET DE 8 VICE-PRÉSIDENTS



Vice-président

Jean-Claude SARTER
Finances



Vice-président

Raphaël MAISONNIER
Économie + Urbanisme et aménagement



Vice-présidente

Laurette BOTTA
Promotion touristique et événements



Vice-présidente

Cécile LASIO
Développement touristique



Vice-présidente

Murielle GIRAUD
Bâtiments et travaux
Gestion des déchets et SPANC



Vice-présidente

Marylène GUIJARRO
Jeunesse



Vice-présidente

Céline BOURSIER
Petite enfance et solidarités



Vice-président

Wilfried TISSOT
Environnement, transition
écologique, mobilités et agriculture



3 nov. 20

élection des membres de
l'exécutif et
de la Présidente



13

conseils
communautaires
(dont 3 informels)



226

délibérations



INSTANCES

décisionnelles

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'arrêté préfectoral n°38-2016-12-26-002 du 13 janvier 2017, le conseil communautaire se compose de **36 élus membres** répartis comme suit :

Communes	Population Insee 2020	Accord actuel
Saint Laurent du Pont	4 499	8
Miribel les Echelles	1 743	3
Entre deux Guiers	1 877	3
Saint Joseph de Rivière	1 237	3
Les Echelles	1 246	3
Saint Thibaud de Couz	1 074	2
Saint Pierre de Chartreuse	950	2
Saint Christophe sur Guiers	813	2
Entremont le Vieux	641	2
Saint Pierre d'Entremont (38)	567	1
La Bauche	510	1
Saint Christophe la Grotte	529	1
Saint Pierre d'Entremont (73)	447	1
Saint Pierre de Genebroz	319	1
Saint Jean de Couz	303	1
Corbel	154	1
Total	17 067	36

Le conseil communautaire est présidé depuis le 3 novembre 2020 par :
Madame Anne LENFANT, maire d'Entremont le Vieux.

Le conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés par les commissions thématiques et les services. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité.



BUREAU

Le bureau se compose des **17 maires** et des **membres de l'exécutif**. Il constitue la conférence des maires.

Le bureau débat des orientations stratégiques, des actions et projets relevant des compétences de l'intercommunalité avant leur présentation en conseil communautaire.

9 COMMISSIONS THÉMATIQUES

- FINANCES
- URBANISME ET AMÉNAGEMENT
- PROMOTION TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTS
- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- BÂTIMENTS ET TRAVAUX, GESTION DES DÉCHETS ET SPANC
- JEUNESSE
- PETITE ENFANCE ET SOLIDARITÉS
- ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE MOBILITÉ ET AGRICULTURE

Les commissions sont composées de représentants communautaires et de représentants des communes, soit le maire ou un des membres du conseil municipal.

Elles préparent les dossiers et les projets de la Communauté de Communes et émettent un avis consultatif à l'attention du conseil communautaire.

POUR EN SAVOIR + :
www.coeurdechartreuse.fr



ORGANISATION

de la Communauté de Communes



122 agents

(dont 37.06 ETP)



41 ans

moyenne d'âge
des agents



6

Recrutements

Pour les services économie, urbanisme, patrimoine, tourisme, écowork et eau & assainissement

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

- **29 AGENTS PERMANENTS**
(soit 24% de l'effectif)
- **93 AGENTS TEMPORAIRES***
(soit 24% de l'effectif)

Répartis sur des postes de saisonniers au Cirque de saint Mème, sur le site nordique des Entremonts, des renforts en déchèterie et espaces verts et dans le service Urbanisme



FINANCES

de la Communauté de Communes

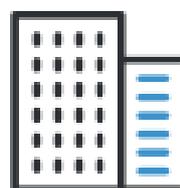
Le budget de la Communauté de Communes se compose d'**UN BUDGET GÉNÉRAL** et de **8 BUDGETS ANNEXES**.

Pour chaque budget, on distingue les opérations relevant du budget de fonctionnement (opérations courantes visant au bon fonctionnement de la collectivité : ressources humaines, informatique...) et celles d'investissement.



11.96 M€

de recettes de
fonctionnement



11.66 M€

de dépenses de
fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

DÉPENSES = 7 817 264 €

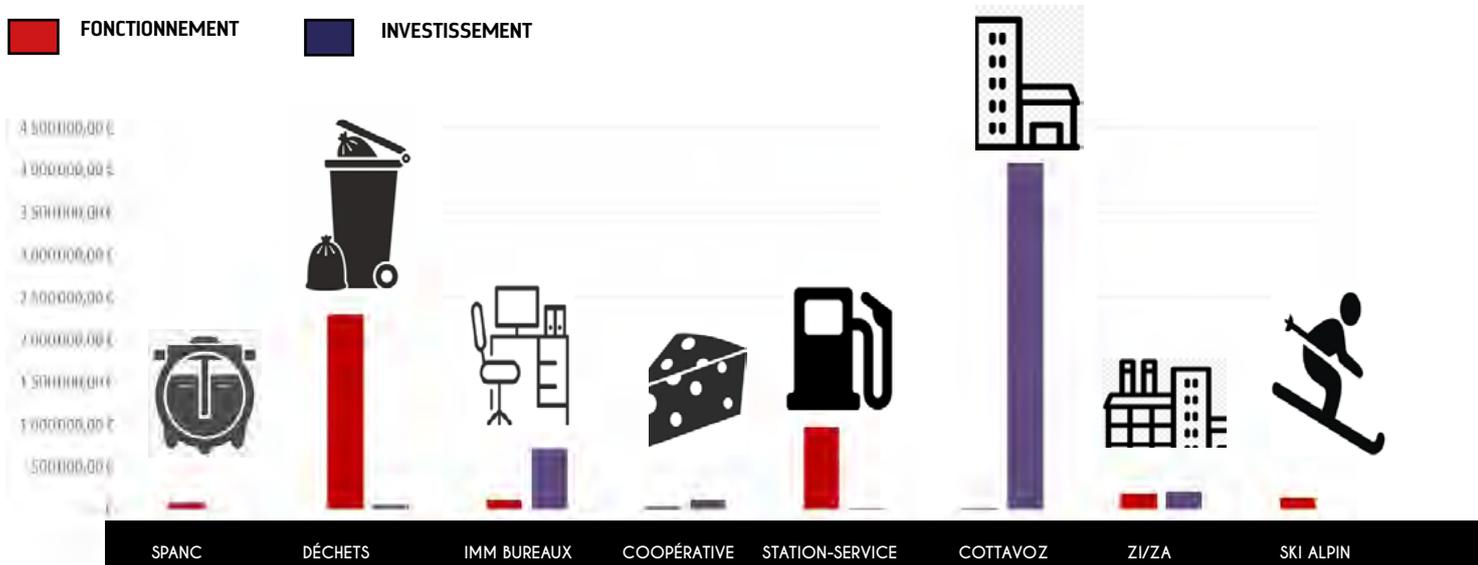
RECETTES = 7 531 698 €

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

DÉPENSES = 3 085 015 €

RECETTES = 3 803 657 €

BUDGETS ANNEXES





STATION-SERVICE INTERCOMMUNALE

57

transactions bancaires
par jour en moyenne

20

commandes de
carburant effectuées
en 2023

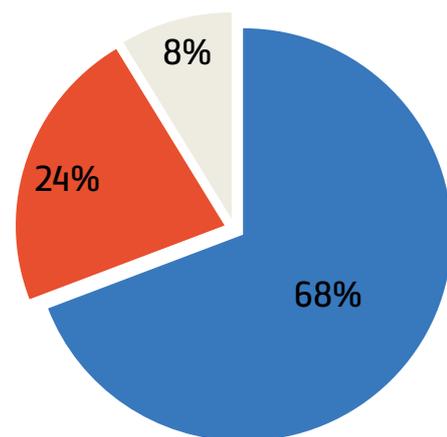
626 154 L

de carburant écoulés,
(1 715 litres/ jour en moyenne)

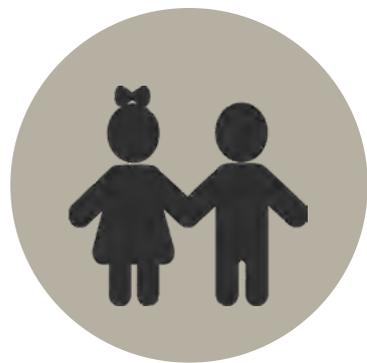
SYNTHÈSE VENTES DE CARBURANT

Carburants	Litres vendus
Gasoil	426 666 L (68%)
SP 95	151 886 L (24%)
SP 98	47 602 L (8%)
TOTAL	626 154 L

- Gasoil
- SP 95
- SP 98



Cartes bancaires	Comptes clients pro	Cartes prépayées	TOTAL
930 541€	224 741€	6 366€	1 161 648€
81.10%	19.35%	0.55%	100%



PETITE ENFANCE

Coopération, RPE et Bébébus



320

places d'accueil
proposées par
97 assistantes
maternelles
agrées



298

spectateurs
ont profité des
spectacles pour
les Rencontres
Petite Enfance



8

MAM - Maison d'As-
sistantes Maternelles
réparties sur le Terri-
toire



67

places en
crèches

14

au Bébébus

• POURSUITE DES OBJECTIFS DE LA CTG

Suite à la signature de la CTG en partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales de l'Isère et de la Savoie, les Départements, la Mutualité Sociale Agricole, les Pôles Ressources Handicap de chaque département (PRHEJ et Carrousel) et l'ACEPP Isère, les orientations politiques et leurs traductions par des actions de terrain ont été précisées confirmant le portage de toute nature - associatif institutionnel, privé, collectivité- sur le territoire.

À noter, les trois engagements formalisés - un évènement de territoire en octobre 2023 - la poursuite de la Démarche Handicap - la structuration de la Parentalité.

OFFRE DE SERVICES

• LA CRÉATION DE 2 MAM SUR LES ENTREMONTS

Répond au besoin d'offre de garde des familles sur les communes de Entremonts. Un éventuel projet de création d'une micro-crèche sur Entremont-le-Vieux est toujours en cours de réflexion.

• RPE EN 2023

Les missions du Relais Petite Enfance sont nombreuses parmi lesquelles la formation à destination des parents et des professionnels (assistants maternels et gardes à domicile), un espace de rencontre entre les familles en recherche de mode d'accueil et les professionnels, un lieu d'animation pour les enfants, les familles, les professionnels, un accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles et le maintien de la mission renforcée de promotion de l'accueil individuel. L'équipe se compose de deux animatrices qui ont accompagné les familles. En 2023, ce sont 69 rendez-vous en réponse aux questionnements des familles, 90 appels téléphoniques et 293 mails traités. Les animatrices ont également accompagné les professionnels via 104 entretiens individuels sur tous les sujets, 140 rendez-vous téléphoniques 691 mails et 243 ateliers d'éveil.

• LES RENCONTRES PETITE ENFANCE

Les Rencontres - Bien grandir en Chartreuse - ont eu lieu du 13 au 15 octobre 2023. et sont le fruit d'une démarche de coopération, entre les acteurs publics, privés et institutionnels, basée sur les besoins du terrain repérés par les professionnels.

Ces trois jours de conférences, temps d'échange, activités et spectacles sur les thématiques de la parentalité, l'offre de garde et l'inclusion ont été un succès avec 298 spectateurs présents au total sur les quatre spectacles et une moyenne de passage à 350 personnes par jour. L'enveloppe de dépenses globales s'élève à 47 899.9€ avec une participation de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse de 11 007€.

• LA MISSION DE COOPÉRATION ENFANCE

La coopération Petite enfance c'est : la veille de terrain, le recueil et traitements des données, le suivi des actions, le lien avec les institutions, la recherche de financements, l'élaboration de l'enveloppe annuelle et son suivi, la création d'outils d'aide à la décision politique, l'animation des diverses instances, l'interface entre le terrain et les élus... Toutes ces missions correspondent au cadre de la Convention Territoriale Globale.

DÉMARCHE HANDICAP ET INCLUSION

• ACTIONS 2023

- 8 temps de répit à destination des parents d'enfants à besoins spécifiques ont eu lieu sous l'appellation Espace Temps Mouvement.
- Une formation sur les Troubles du spectre autistique a accueilli 8 professionnels et parents à titre gratuit.
- Deux conférences ont également été proposées sur les sujets de la Prématurité et les Neurosciences.
- Le spectacle annuel de sensibilisation au Handicap pour le tout public a eu lieu sur deux communes du territoire au mois d'octobre 2023.

• LA MISSION DE RÉFÉRENT HANDICAP RÉAJUSTÉE

La référente Handicap Inclusion a poursuivi les missions qui ont été définies dans le cadre de l'évolution du poste basée sur les besoins de terrain : Une action en tant que référent de territoire par la mise en réseau des acteurs, la valorisation et mise en œuvre des outils (malles handicap ; outils-livret) ; l'organisation et l'animation de temps de Répit Enfants Parents, en vue de faciliter le parcours des familles, le soutien à la sensibilisation de l'inclusion sur Cœur de Chartreuse, par l'organisation de spectacles handicap, conférences, ateliers, etc...

Le référent Handicap concourt également à la qualité d'accueil sur toutes les structures petite enfance du territoire en formant les professionnels sur des thématiques spécifiques à l'inclusion et en intervenant sur les structures pour viser à la montée en compétence des professionnels.



SERVICE ET ÉQUIPE

Le Bébébus, service de halte-garderie itinérante permet un accueil ponctuel, régulier, de proximité, aux familles dont les enfants sont âgés de 3 mois à 4 ans. Ce service permet aux parents de :

- se libérer une à 2 journées par semaine
- bénéficier de répit, passer le relais, souffler
- être accompagnés, soutenus dans la fonction parentale
- permettre aux enfants de jouer avec d'autres et ainsi de se socialiser
- proposer aux enfants des activités adaptées dans un cadre bienveillant

En 2023 l'équipe est constituée d'une directrice – infirmière- et son adjointe – éducatrice jeune enfant et de 3 CAP petite enfance. Le projet pédagogique est basé sur le jeu libre et la découverte saous la veille des professionnelles.

ITINÉRANCE EN AJUSTEMENT CONSTANT

Le service de halte-garderie a accueilli les enfants du territoire sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, respectivement sur les communes de Miribel-les-Echelles, Saint-Christophe-sur-Guiers, Entre-Deux-Guiers et Saint-Christophe la Grotte.

BUDGET

Le budget 2023 s'élève à **168 262.87€**, 90% des dépenses sont destinées à la masse salariale. Le montant des recettes institutionnelles et des familles représentant 56 %, le reste à charge pour la collectivité gestionnaire est de 44% du montant total des dépenses, soit **76 248€**.

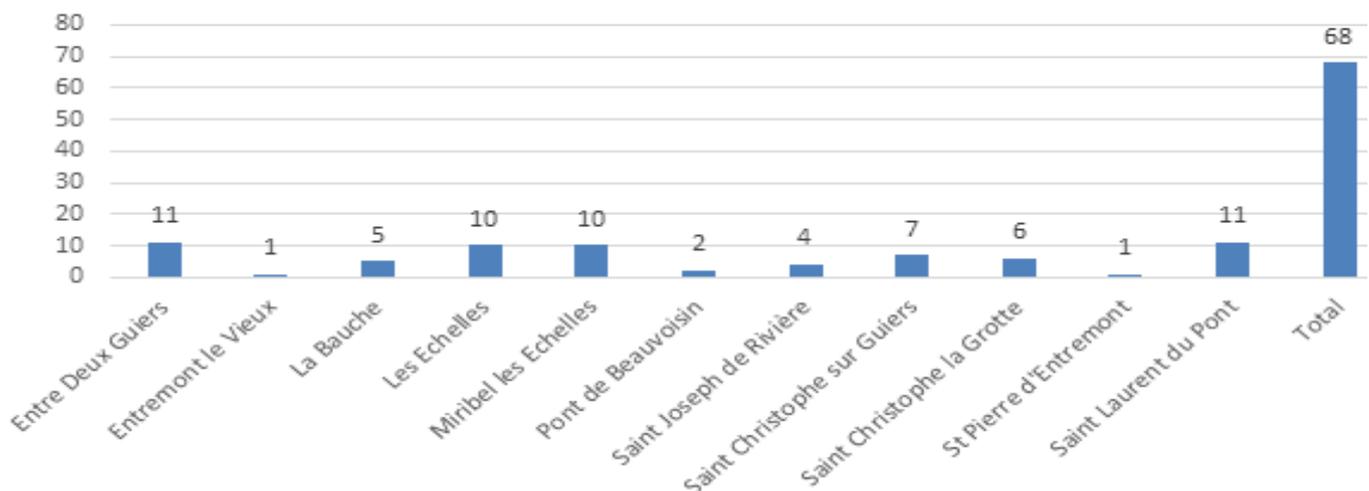
L'ACCUEIL DE TOUS

- **Augmentation du nombre total d'enfants accueillis : 44 en 2018 ; 26 en 2019 ; 33 en 2020 ; 46 en 2021 ; 60 en 2022 ; 68 en 2023.**
- Accueil de tous : enfants à besoins spécifiques, relevant de l'aide sociale à l'enfance,
- EN 2023, près de 60 % des familles accueillies au Bébébus vivent au-dessous du seuil de pauvreté.
- Nombre d'heures de présence des enfants : 11 459h/2023 ; 10350 h/2022 ; 10 004 h/2021



EN 2023, LE BÉBÉBUS EXPÉRIMENTE ET PROPOSE DES SEMAINES DE VACANCES PASSERELLE POUR LES 3 À 5 ANS, EN RÉPONSE AU BESOIN DE GARDE DES FAMILLES

Communes d'habitation des familles 2023





ALSH ENFANTS

5

structures ALSH pour les 3-12 ans



172

places d'accueil pour les mercredis

182

places d'accueil pour les vacances scolaires



5 091

journées enfant pour 58 700 H de présence

ALSH ADOS

2

structures ALSH pour les 11-17 ans

40

places d'accueil pour les 11-17 ans

1 489

journées Jeunes pour 13 400 H de présence



JEUNESSE

Coopération, ALSH et animations

COMPÉTENCE JEUNESSE

• EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT

La collectivité assure le soutien financier des structures associatives gestionnaires d'un service communautaire pour répondre aux besoins des habitants par une offre de qualité. Elle favorise ainsi le développement de l'animation socio-éducative, de la formation et de l'information destinée aux jeunes de moins de 25 ans contribuant ainsi à l'épanouissement des jeunes et à leur intégration dans la société, par l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation.

Les ALSH accueillent les enfants de 3 à 12 ans et les jeunes de 11 à 17 ans. Ils proposent des activités adaptées à chaque tranche d'âge afin de tenir compte des caractéristiques de chacun.

L'offre de service sur le territoire varie en fonction des périodes (semaines scolaires et vacances scolaires).

• EN MATIÈRE DE BÂTI

La Communauté de Communes soutient les structures en mettant à leur disposition des locaux adaptés ou en conventionnant avec les Mairies. Ainsi elle tend à favoriser l'implantation de services de proximité en direction des jeunes du territoire.

MISSION DE COOPÉRATION JEUNESSE

La coopération jeunesse permet de soulever et partager des problématiques à l'échelle du territoire Cœur de Chartreuse. Elle permet de garantir une politique jeunesse concertée et co-construite en renforçant les liens entre les instances de gouvernance à vocation politique et stratégique, les instances techniques à visée opérationnelle et les institutions finançant les politiques publiques.

Pour l'année 2023, en complément des instances de coordination, la collectivité a mis en place des groupes de travail dédiés pour certains projets particuliers (Projet Chantier Jeunes et Projet Passerelles 3 - 5 ans).

De plus, le travail en transversalité des chargés de coopération petite enfance et jeunesse, ainsi que la présence de chacune des vice-présidentes sur les deux commissions permet d'assurer une vision globale et une cohérence des services aux familles du territoire.

Enfin, c'est un moyen de travailler avec nos partenaires dans le cadre de la contractualisation Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période 2022-2025.

RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET INTERCOMMUNAL

Ce bâtiment accueille les associations Radio Couleur Chartreuse (RCC) et Pour l'action jeunes (PAJ) ; le projet est de doter l'association d'un espace d'accueil jeune et Point information jeunesse (PIJ) dédié et plus opérationnel, en aménageant la surface des anciens garages et en adaptant là où nécessaire les espaces intérieurs existant.

En 2022, le plan de financement est consolidé, les consultations sont lancées. Les marchés sont signés en décembre pour un démarrage des travaux début 2022 et une livraison en septembre 2022.

Montant des travaux et études : 236 000 € HT

Les financements obtenus s'élèvent à 80%, de la part de la CAF de l'Isère, de la DETR et du Département de l'Isère.

Ainsi elle tend à favoriser l'implantation de services de proximité en direction des jeunes du territoire.



ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS

- FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

60 places d'accueil (20 places - de 6 ans et 40 places + de 6 ans) implantées à Miribel-les-Échelles.

Ouvert pendant : les 36 mercredis scolaires, 7 semaines de petites vacances scolaires et 2 semaines de grandes vacances scolaires (août).

L'offre de service est complétée par des **séjours organisés** pendant le mois de juillet et les vacances d'automne.

- FRÉQUENTATION DU SERVICE**

31 800 heures d'accueil d'enfants cumulées

ASSOCIATION D'ANIMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREMONTS EN CHARTREUSE

- FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

40 places d'accueil (16 - de 6 ans et 24 + de 6 ans) implantées à Saint-Pierre-d'Entremont Savoie.

Ouvert pendant : les 36 mercredis scolaires, 3 semaines de petites vacances scolaires (1 semaine par période sauf fin d'année) et 3 semaines de grandes vacances scolaires (juillet)

L'offre de service est complétée par des **séjours organisés** pendant le mois de juillet.

- FRÉQUENTATION DU SERVICE**

14 300 heures d'accueil d'enfants cumulées

NOUVEAUX PARTENAIRES DE L'OFFRE INTERCOMMUNALE

UNE ÉVOLUTION DU SERVICE AUX FAMILLES SUR LE TERRITOIRE EN 2023
POUR RÉPONDRE AU BESOIN GRANDISSANT DE PLACES EN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

ASSOCIATION SAC À JOUETS (DEPUIS AVRIL 2023)

- FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

32 places d'accueil (12 places - de 6 ans et 20 + de 6 ans) implantées à Saint-Joseph-de-Rivière.

Ouvert les mercredis scolaires à partir de septembre, deux semaines par périodes de vacances scolaires depuis le printemps.

- FRÉQUENTATION DU SERVICE**

6 700 heures d'accueil d'enfants cumulées



COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-PONT (DEPUIS SEPT 2023)

- FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

40 places d'accueil (20 places - de 6 ans et 20 places + de 6 ans) implantées à Saint-Laurent-du-Pont.

Ouvert les mercredis scolaires à partir de septembre,

- FRÉQUENTATION DU SERVICE**

4 000 heures d'accueil d'enfants cumulées

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DES 2 GUIERS (DEPUIS OCT 2023)

- FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

50 places d'accueil (20 places - de 6 ans et 30 + de 6 ans) implantées sur la commune des Échelles.

Ouvert la seconde semaine des petites vacances scolaires depuis l'automne.

- FRÉQUENTATION DU SERVICE**

1 900 heures d'accueil d'enfants cumulées



SERVICE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

FONCTIONNEMENT

Les services Jeunesse postés par les associations PAJ et AADEC accueillent les Jeunes de 11 à 25 ans.

L'équipe Jeunesse se compose de 5 animateurs permanents, renforcés par des animateurs vacataires pendant les périodes de vacances scolaires. Ils disposent de plusieurs modalités d'intervention favorisant la mise en lien et leur permettant d'apporter des réponses spécifiques au regard des situations identifiées.

>>> L'ALSH Ados ouvert aux 11 - 17 ans est la porte d'entrée principale des Jeunes sur le service. Il propose un programme d'activités les mercredis et samedis en semaine scolaire et du lundi au vendredi pendant les périodes de vacances. Ce programme est orienté de manière à leur faire découvrir des activités de loisirs sur le Territoire mais également en dehors.

>>> Le déploiement des animateurs sur les collèges (400 heures/an) et l'implantation des espaces Jeunes en proximité des établissements ouverts dans la continuité du temps scolaire participent également à la mise en lien et permettent l'accompagnement de projets Jeunes.

• ASSOCIATION POUR L'ACTION JEUNES

- 4 animateurs Jeunesse
- 10 500 heures d'accueil sur l'ALSH Ados
- 2 points Jeunes implantés à Saint-Laurent-du-Pont et aux Echelles
- 18 Jeunes en lien au travers des animations de prévention (dont 62 accompagnements réalisés ainsi que 56 Jeunes ayant participé à des actions socio-éducatives).

• AADEC

- 1 Animatrice Jeunesse
- 2 900 heures d'accueil sur l'ALSH Ados
- 1 Point Jeunes implanté à saint-Pierre-d'Entremont
- 9 accompagnements de Projets Jeunes

PROJETS SPÉCIFIQUES



CHANTIERS JEUNES 2023

L'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en matière d'insertion sociale et professionnelle est une préoccupation majeure des élus locaux et un axe important de la politique jeunesse du territoire Cœur de Chartreuse.

Le projet chantiers jeunes permet à des jeunes du territoire de **participer à des chantiers et de financer leur projet personnel** en étant rémunéré dans le cadre de ces missions. L'objectif est également au travers de cette action de favoriser l'insertion par l'emploi et l'**accès à une première expérience professionnelle**.

Enfin, c'est un outil dont les modalités d'intervention favorisent la mise en lien directe du public cible avec les animateurs jeunesse du territoire et plus largement avec les partenaires oeuvrant dans le champ de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle (Mission Locale, Maison de l'emploi, Adéquation etc.)

En 2023, 31 bénéficiaires issus de 8 communes différentes.

- 87% agés de 16-18ans
- 81% première expérience professionnelle
- 39% Jeunes repérés relevant de dispositifs d'accompagnements

RENOUVELLEMENT CTJ SAVOIE (2023-2027)

La politique Jeunesse du Département de la Savoie s'articule autour de :

1 enjeu :

- Considérer tous les Jeunes de 0 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.

3 orientations :

- Favoriser toutes les initiatives permettant aux Jeunes de s'épanouir.
- Développer la citoyenneté des Jeunes dans un Département ouvert à tous, résilient et durable.
- Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs

Le Département de la Savoie soutient la politique Jeunesse du Territoire sur les actions suivantes :

- La coordination
- L'inclusion
- La découverte artistique
- La dynamique de l'Information Jeunesse
- La mobilité

>>> **Financement du Département 73 - 18 000€/an**

DEPENSES		RECETTES	
Salaires des jeunes	7 635,62 €	AAP Respiration (CD73)	7 650,00 €
Charges	7 962,85 €	CC Cœur de Chartreuse	8 492,61 €
Location Minibus	310,00 €		
Frais Divers	234,14 €		
TOTAL	16 142,61 €	TOTAL	16 142,61 €



6 semaines de chantiers
10 collectivités donneuses d'ordre
765 heures de travail pour les Jeunes



145

personnes suivies par
la Maison de l'Emploi
sur le Territoire Coeur de
Chartreuse



10 080€

versés au réseau
Initiative Voironnais
Chartreuse



64 529€

d'investissement total réalisé-
grâce au dispositif - Financer
mon investissement commerce
et artisanat -



ÉCONOMIE

Gestion des ZI et ZA

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

SUBVENTIONS AUX TPE

- Deux entreprises aidées en 2023 dans le cadre du dispositif Région Financer mon investissement commerce et artisanat , aide directe aux entreprises TPE :

- Le salon de coiffure LC Coiffure, à Entre-deux-Guiers : subvention Coeur de Chartreuse accordée de 1 875€ pour un total d'investissement de 21 036,81€

- Les halles de Chartreuse à Saint-Laurent-du-Pont : subvention Coeur de Chartreuse accordée de 4 349€ pour un total d'investissement de 43 492€.

CRÉATION / DÉVELOPPEMENT

- 10 080€ versés par an au réseau Initiative Pays Voironnais.

- En 2023, 4 créateurs accompagnés, soit 4 entreprises, par Initiative Pays Voironnais : 42 000 € de prêt d'honneur octroyé sur le territoire, qui a permis par effet levier de lever 232 000 € de financement bancaire et 7 emplois créés.

- 3 membres bénévoles du comité d'agrément sont des acteurs économiques (Entreprises et Association des Entrepreneurs de Chartreuse) de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

- 1 277€ versés par an à ALIZE SAVOIE qui réalise de l'appui en compétence et des avances remboursables à taux 0% pour les TPE de production.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a déposé un dossier de candidature commun au dispositif Territoires d'industrie pour la période 2023-2027 avec les territoires du Pays-Voironnais, le Grésivaudan et Grenoble Alpes Métropole.

La candidature a été retenue et le territoire est maintenant labellisé sous le nom de territoire d'industrie Sud Isère. Un plan d'actions et le recrutement d'un chef de projet sont prévus sur l'année 2024.

EMPLOI

En 2023, 145 personnes ont été suivies par la Maison de l'Emploi sur le territoire Cœur de Chartreuse (Entretiens Jeunes + Adultes)

ÉVÉNEMENTS - PÔLE TERTIAIRE

INAUGURATION ESPACE COWORKING



L'inauguration de l'espace de Coworking au rez-de-chaussée du Pôle Tertiaire s'est déroulée le 12 décembre 2023.

Ce sont près de 70 personnes qui étaient présentes lors de cet événement dont de nombreux élus représentants de l'État, de la Région, du Département, des communes, ainsi que des entrepreneurs.



ÉVOLUTION DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE

EXTENSION DE ZONES D'ACTIVITÉS

La Communauté de Communes n'a quasiment plus de foncier disponible en ZAE (1 parcelle ZI Chartreuse-Guiers) pour accueillir de nouvelles entreprises. Un travail de densification avec les propriétaires privés est mené. En parallèle, le PLUi a validé 2 extensions de Zones d'activités communautaires complémentaires dans les cibles :

- **ZI CHARTREUSE-GUIERS** : vocation à accueillir des projets d'implantation industrie, artisanat, avec des besoins en foncier important (lots de taille importante)



- **ZA GRANGE VENIN** : vocation à accueillir des activités économiques hors commerce, pour des besoins en foncier plus réduits (lots de taille moyenne). En périphérie de la ZA Grange-Venin, plusieurs parcelles de terrain ont été acquises par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse dans un objectif de maîtrise foncière pour la future extension de la zone..



FRICHE PAPETERIE D'ENTRE-DEUX-GUIERS

Les travaux de dépollution et de démolition de l'ancienne papeterie des deux Guiers ont été entamés en 2023 par l'EPFL pour un total de dépenses estimé à plus de 932 000 € HT. Ces travaux se termineront en 2024.

Une convention détaillant les engagements de l'EPFL et de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a été signée en Mai 2023.



POUR EN SAVOIR + :
www.coeurdechartreuse.fr



TRANSFERT EAU & ASSAINISSEMENT



La loi NOTRe modifiée par la loi du 3 août 2018 indique que les compétences eau et assainissement seront transférées des communes aux communautés de communes au plus tard le 1er janvier 2026. Aujourd'hui la collectivité exerce uniquement la compétence Assainissement Non Collectif.

Dans cette perspective, en novembre 2023, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a confié une mission d'étude et de préparation au transfert de compétence à Profil IDE basé principalement à Chambéry qui regroupe Profil Etude, EAURYX et BLT DROIT PUBLIC. Le montant de l'étude est de 60 883,75 € HT, la collectivité est aidée à hauteur de 40 000€ de la part du département de la Savoie.

Cette étude se déroulera sur 18 mois avec une première phase qui est le recueil des données, afin dans un second temps d'établir un état des lieux de la situation actuelle des services d'Eau Potable et d'Assainissement collectif sur le territoire Cœur de Chartreuse. Et la troisième phase permettra de proposer une stratégie de transfert des compétences eau et assainissement.

ASSAINISSEMENT

Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le service assainissement non collectif est géré au niveau intercommunal en régie sur les 17 communes et dispose des compétences suivantes : le contrôle des installations et la réhabilitation des installations (soutenance des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau et des Conseils Départementaux de l'Isère et de la Savoie). L'assainissement collectif est géré par les communes en direct avec les usagers ou en ont confié la gestion à des structures comme : la SAUR, le syndicat du Thiers et le SIAE...

47

installations
réalisées par les particuliers
dont 20 subventionnées



48 492€

d'aides apportées aux
usagers par le biais de
subventions



452

contrôles des
ouvrages
en 2023

TERRITOIRE ET POPULATION DESSERVIS

Le SPANC dessert 5 766 habitants, pour un nombre total de 17 067 habitants résidents sur le territoire du service. Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 2 589.

INDICE DE MISE EN OEUVRE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de **100**.



• TABLEAU DE CALCUL DE L'INDICE

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30

B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	0
TOTAL	100

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

TARIFICATION AUX USAGERS

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables* au 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

Compétences obligatoires du service

Tarif du contrôle des installations neuves	240€
Tarif du contrôle des installations existantes	120€
Tarif du contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente	150€

Compétences facultatives du service

Opération d'entretien	À la charge des usagers
Opération de vidange (y-compris traitement)	À la charge des usagers

* Délibération du 4 décembre 2014 (et effective à compter du 1^{er} janvier 2015) fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice du contrôle des installations neuves et existantes.



FINANCEMENT DU SERVICE

DÉPENSES ET RECETTES

Les dépenses réalisées sont de **119 278.35€** dont 63 039€ affecté au versement de subventions auprès des usagers.

Le montant des recettes réalisées en 2023 est de **110 644.24€** concluant à un déficit de l'exercice de 8 634.11€ et un excédent de résultat reporté de **34 813.42€**.

INVESTISSEMENTS

Au cours de l'année 2023, aucun achat n'a été réalisé

SUBVENTIONS

Le programme de l'Agence de l'Eau n'apporte plus de subventions sur le volet ANC que ce soit auprès des usagers ou du SPANC.

RÉHABILITATION ET CONTRÔLES

20 ANC ont bénéficié d'une aide à la réhabilitation

Conseil général de la Savoie : 7 dossiers subventionnés (14 000€)
Conseil Général de l'Isère : 13 dossiers subventionnés (34 492€)

Sur l'exercice de l'année 2023, le nombre de contrôles de tous types est de **452** répartis de la manière suivante :

Nature des contrôles

Du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif	320
Du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif pour une vente	31
De conception et d'implantation des ouvrages d'assainissement non collectif	54
De bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif	47
TOTAL	452



3 507

tonnes d'ordures
ménagères
(- 6.4 %)



1 060

bacs de
regroupement



101

points de tri
en libre accès



DÉCHETS

et prévention

La Communauté de Communes gère la collecte et le traitement des déchets des 17 communes du territoire. Elle se charge également des 2 déchèteries : une à Entre-deux-Guiers et l'autre à Saint-Pierre-d'Entremont mais assure également des actions de prévention et des formations pour petits et grands afin de diminuer la production de déchets et améliorer le recyclage.

ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

En 2023,
ont été collectées ...



3 507 tonnes
d'ordures
ménagères

- 6,4 %



486 tonnes
multimatériaux
(papiers, cartons, plastiques...)

+ 11 %

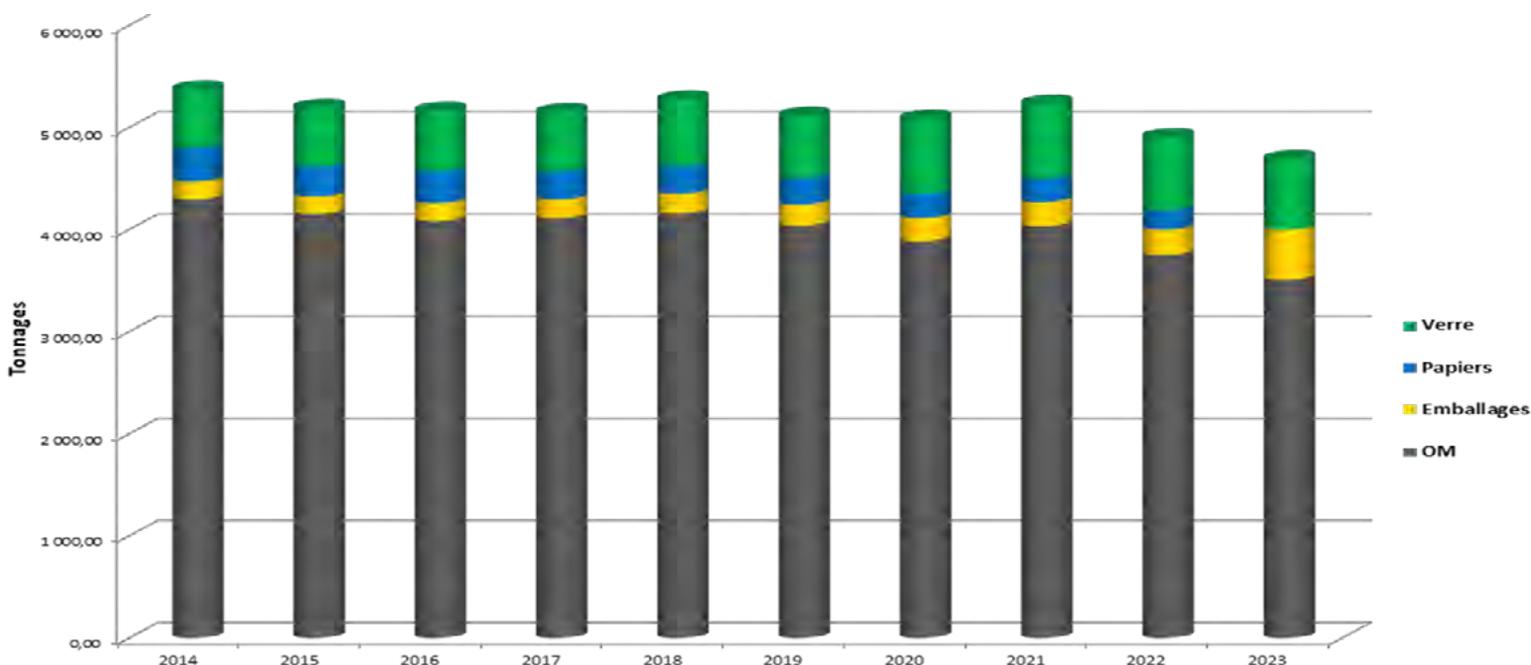


702 tonnes
de verre

- 2,6 %

Au 1er janvier 2023 - Changement des consignes de tri et déploiement des conteneurs de tri multimatériaux : Désormais, les papiers et emballages ménagers se trient dans la même colonne jaune. Tous les plastiques d'emballage sont acceptés (pots de yaourts, blisters, barquettes...). C'est le centre de tri qui se charge de trier les matériaux.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



DÉCHÈTERIES

• VISITEURS

Sur l'année 2023, le nombre de visiteurs (particuliers + professionnels) en déchèterie s'élève à : **53 747** pour le site d'Entre-deux-Guiers et **2 869** pour le site de Saint-Pierre-d'Entremont.

• TONNAGES

	2022	2023	Evolution
Entre-deux-Guiers	6 418 T	6 390 T	- 0.5 %
Saint-Pierre-d'Entremont	222 T	198 T	- 11.5 %

En 2023, les tonnages collectés en déchèteries baissent légèrement.

Sur la déchèterie d'Entre-deux-Guiers, les flux qui restent concernés par une hausse sont l'amiante (+23,6%), les déchets d'ameublement (+22%) et les déchets verts (+ 4%). Les végétaux demeurent un flux important, ainsi que les gravats et les encombrants.

REDEVANCE SPÉCIALE

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Au-delà de 1 320 L par semaine, ou dès le 1er litre pour les établissements non assujettis à la TEOM, leurs producteurs (communes, campings, collèges, centres de vacances, maisons de retraite, établissements privés, etc.), doivent signer une convention avec la CCCC afin de s'acquitter de cette redevance. S'ils ne le souhaitent pas, les établissements peuvent faire appel à un prestataire privé. La quantité maximale de déchets assimilables aux ordures ménagères pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage est fixée à 25 000 litres (à réviser en 2024).

En 2023, outre les communes membres de l'intercommunalité, 18 établissements étaient assujettis à la redevance spéciale, représentant une recette de 73 230 €.

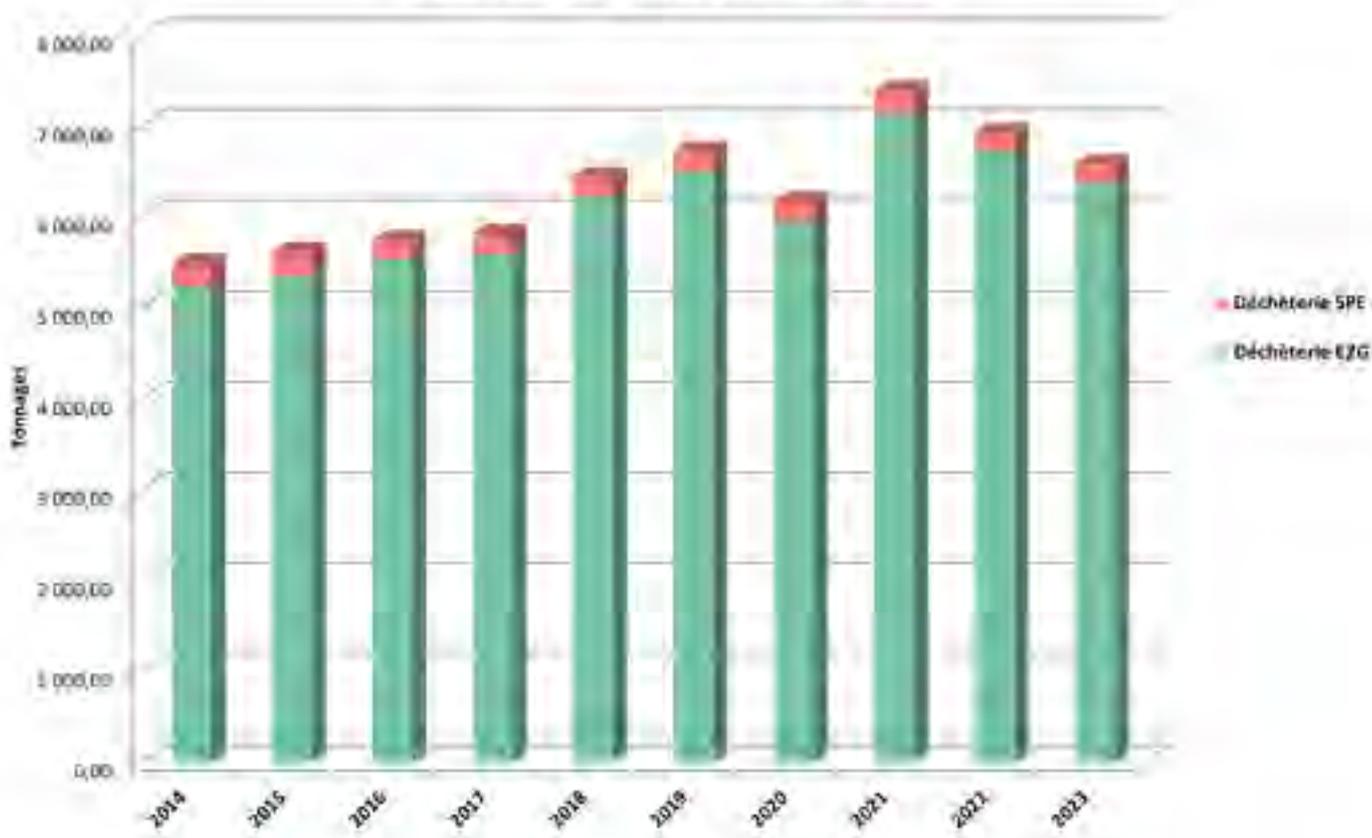
* Délibération prise par le Conseil communautaire pour la mise en oeuvre de cette redevance le 5 décembre 2019.

TEXTILES

• TONNAGES

Collecte de textiles	44.5 T	47 T	+ 5.5 %
----------------------	--------	------	---------

Evolution des tonnages déchèteries



BIO DÉCHETS

Depuis 2020, le service déchets dispose d'un poste de chargée de mission prévention-communication, ce qui permet de renforcer les actions autour de ces thématiques.

À noter que ce poste a été vacant d'octobre 2022 à début juillet 2023, en raison des difficultés de recrutement. Aussi les missions incombant à la chargée de mission n'ont pas pu être effectuées pleinement sur l'année 2023.

COMPOSTAGE - LOMBRICOMPOSTAGE

- En 2023, 213 composteurs et 6 lombricomposteurs ont été achetés par des particuliers.

Parmi les foyers équipés, plus de 16% d'entre eux indiquent ne pas déjà pratiquer le compostage, et démarrer cette pratique. En 2023, il existe 18 sites de compostage de proximité sur le territoire. Ils sont gérés par des référents de site ayant suivis les formations proposées par la collectivité

BROYAGE

- **SUBVENTIONS À L'ACHAT DE BROyeurs ?**

En 2023, 4 dossiers ont été acceptés représentant foyers : 645,76 € de subventions versés.

- **UN BROyeur MUTUALISÉ**

Afin de répondre à ses besoins et aux besoins de ses communes membres, la Communauté de Communes a acheté un broyeur de végétaux. Le matériel ainsi mutualisé permet de broyer les branchages issus notamment des travaux d'élagage. Le broyat produit est utilisé comme paillage pour les espaces verts et peut alimenter en matières sèches les sites de compostage de proximité. 12 communes ont conventionné en tant qu'utilisateur potentiel, formé, pour ce matériel mutualisé.

FORMATIONS

La collectivité intervient dans les établissements scolaires du territoire pour former les éco-citoyens de demain et accompagner les enseignants dans la sensibilisation des plus jeunes (cycle 2 et 3) au tri, au compostage, au recyclage, aux économies de ressources naturelles, et à l'éco-consommation



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

RESSOURCERIE - ADÉQUATION

Pour rappel, en septembre 2022, une ressourcerie a été mise en fonctionnement à Saint-Laurent-du-Pont.

Gérée par le Groupe Économique Solidaire Adéquation, le fonctionnement de la ressourcerie fait l'objet d'un partenariat conventionné avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Une aide au démarrage du fonctionnement a été votée d'un montant de 15 000€, qui ont été versés pour moitié en 2022 et pour l'autre moitié en 2023.

Par ailleurs, les tonnages revendus à bas prix au magasin de la ressourcerie sont soutenus à hauteur de 150€/tonne.

Les encombrants non valorisables – qui sont à la charge d'Adéquation, sont également soutenus à hauteur de 150€/tonne.

En 2023, ce sont plus de 162 tonnes qui ont été détournées et valorisées au magasin de la Ressourcerie.

COMMUNICATION TOUT PUBLIC

- Rédaction d'articles dans les bulletins communaux et intercommunaux.
- Publications sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et de ses communes membres, sur Facebook, panneaux lumineux, ...
- Mise à disposition de colonnes de tri sur roulettes aux associations du territoire pour leurs manifestations
- En juillet : le spectacle à l'occasion des Endimanchés à Saint-Pierre-de-Chartreuse
- 2 visites de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) et du centre de tri de Chambéry organisées pour les nouveaux élus et le personnel de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

L'année 2023 a été marquée par la campagne de communication sur les nouvelles consignes de tri avec :

- le renouvellement des autocollants des bacs ordures ménagères et des colonnes de tri,
- le dossier dédié sur le magazine Cœur de Chartreuse de la collectivité,
- la conception d'un mémo tri imprimé et distribué aux 17 mairies du territoire.



ESPACE NORDIQUE
DES ENTREMONTS
EN CHARTREUSE



12 273

journées skieurs sur le site
nordique



88 797€

de chiffre d'affaires
en 2023 pour l'espace
nordique



12 880

véhicules entrants
sur le site du Cirque
de Saint Mème



TOURISME

en Chartreuse

ESPACE NORDIQUE DES ENTREMONTS

SKI NORDIQUE

La station du Désert d'Entremont est située à 1 180 m d'altitude sur un plateau agricole ouvert, elle bénéficie d'une des plus belles vues du massif sur le Mont-Blanc et la Réserve des Hauts de Chartreuse. L'espace Nordique est organisé autour d'un pôle d'équipements et de services regroupant un foyer, une salle hors-sac, un bar-restaurant et un gîte d'étape et de séjour appelé l'Escale du Désert.

Il est constitué de :

- 10 pistes de ski de fond, couvrant tous les niveaux de difficultés, pour un kilométrage de 52 km
- 2 téléskis et 1 fil neige desservant une piste verte, une piste bleue, une rouge et une noire.
- 5 itinéraires de raquettes à neige, eux aussi de difficulté variable.
- 1 piste de luge

La station est exploitée par une équipe de saisonniers structurée autour d'un responsable de site, de 4 pisteurs dont 1 adjoint d'exploitation, 3 daineurs et 12 agents polyvalents (remontées mécaniques, caisse, location) dont une référente administrative. La majorité des saisonniers sont présents à temps partiel en complément d'activités.

Enfin, on notera que les préventes des redevances réciprocitaires, grâce à l'outil de vente en ligne, mis en place en partenariat avec Chartreuse Tourisme, constitue un service apprécié des clients de l'Espace nordique.

Le site a connu en 2022-2023, une saison plus compliquée que la précédente avec une arrivée tardive de la neige le 17 janvier et peu de chutes. Le nombre de jours d'ouverture a été de 33 (84 en 2021-2022). De plus, la neige a été difficile à conserver et les conditions de pratiques pas toujours optimales avec un accès quasi uniquement sur le secteur de la Cluse. Des tarifs préférentiels ont dû être appliqués. Du fait de ces conditions, il y a eu de nombreuses annulations de sorties scolaires, ne permettant pas de garantir des cycles d'apprentissages complets notamment.



RAQUETTES À NEIGE

Le personnel intercommunal assure le balisage et le débalisage des 95 Km d'itinéraires de raquettes à neige du secteur des Entremonts (Granier, Désert, Corbel et Saint-Philibert) et de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

RESTAURANT ET GITE D'ÉTAPE

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est propriétaire du bar-restaurant et du gîte de l'Escale du Désert. Elle a confié l'exploitation de ces deux bâtiments à un délégataire via une délégation de service public. Le Preneur est la SARL Escale Montagne dont les gérants sont Émilie et Vincent MARTIN.

À ce titre, pour l'année 2023, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a perçu une redevance composée d'une part fixe de 14 000 € HT et d'une part variable représentant 5% du CA au-delà du seuil de 100 000€.

ÉVOLUTION DES VENTES DE FORAITS

Nordique

12 273 journées skieurs
33 jours d'ouverture
CA 88 797 €

Alpin

2 267 journées skieurs
33 jours d'ouverture
CA 16 602 €

Evolution du CA et jours d'ouverture
Désert d'Entremont Nordique



CIRQUE DE SAINT MÈME

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse assure la gestion de la fréquentation du cirque de Saint Mème afin d'en préserver la qualité globale, de garantir la sécurité et l'accès au village, ainsi que de maintenir les activités économiques du site et de ses alentours. Pour ce faire, elle régule les flux de véhicules par une gestion des places de parking. Elle met également à disposition du public des sanitaires.

Une convention est également passée avec l'Office National de Forêts dans un but de surveillance et d'intervention en vue de faire respecter les arrêtés municipaux. 6 journées d'interventions ont été réalisées en 2023 : 06 juin, 16 juillet, 13 août, 20 août, 03 septembre et 17 Septembre (Journées du Patrimoine). Afin de compenser les coûts de fonctionnement du dispositif, un péage a été instauré.

- TARIFS**

Véhicules 2 roues immatriculés : 2€50 - voitures : 4€50 - bus : 15€
Les habitants et propriétaires accèdent gracieusement avec une vitrophonie valable 2 ans. Un accord est mis en place pour permettre l'accès des personnes déjeunant à l'auberge.



- OUVERTURE DU PÉAGE**

- Du 8 avril au 13 juillet : les week-ends, ponts et jours fériés
- Du 14 juillet au 03 septembre : tous les jours
- Du 04 septembre au 24 septembre : les week-ends

Horaires : 9 h-17 h

Nombre de jours d'ouverture réelle : **64 jours d'accès payant sur 92 jours prévus. 5 jours à forte fréquentation** : 25 juin, 13, 14, 15 et 20 août.

Un comité de site a été mis en place pour travailler collectivement avec l'ensemble des acteurs sur la gestion et l'évolution du site.

- LES AGENTS DE PÉAGE**

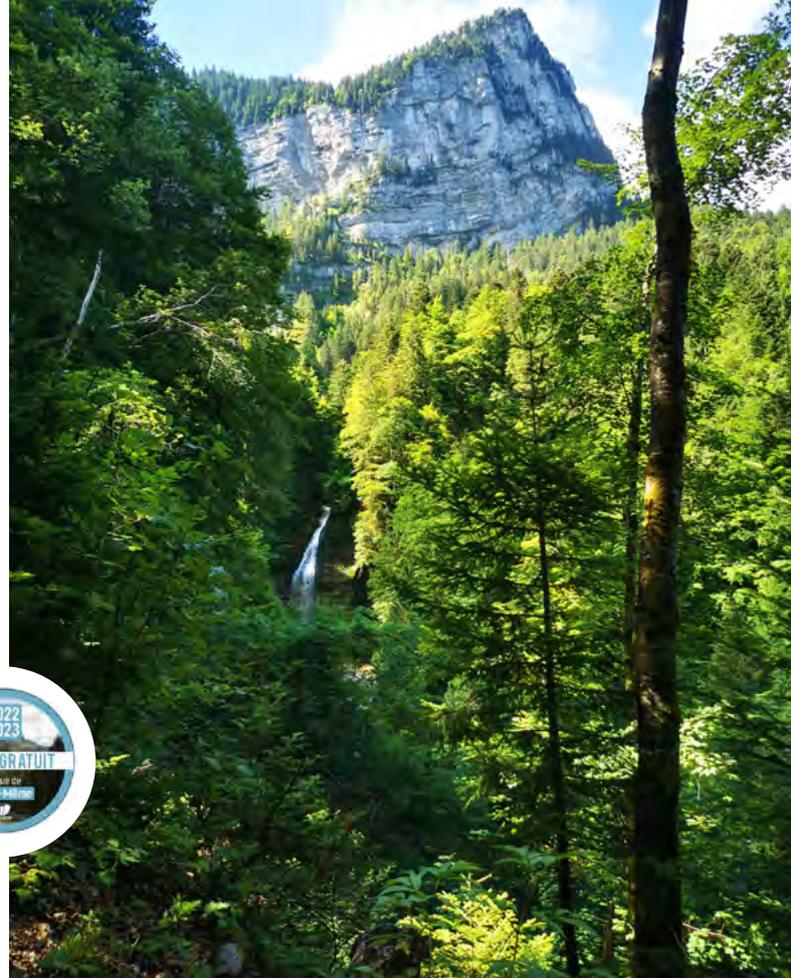
Cinq agents de péage ont assuré la saison 2023 - Amandine, Corine, Emma, Marie-Ombeline, Esteban et Mathieu.

SNACK - BAR LA CASCADE

- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

La Communauté de Communes est propriétaire du bâtiment multiservices (sanitaires, buvette, boutique) implanté dans le cirque de Saint Mème.

Ce bâtiment est géré par une convention d'occupation précaire du domaine public qui fixe les obligations du preneur et de la Communauté de Communes. Un appel à candidature a été émis et à l'issue, une convention a été signée pour une durée de 1 an reconductible. Le preneur est Monsieur Sylvain GUILMIN.



FRÉQUENTATION DU PARKING

12 484



376



20



57 415€

CA

CA (60 800€ EN 2022 ET 67 643€ EN 2021)



SENTIERS PDIPR

La Communauté de communes Cœur de Chartreuse est chargée de l'entretien d'un **réseau de sentiers de 544 km**, inscrits aux Plans Départementaux, de l'Isère (344 km) et de la Savoie (200 km), des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). **820 poteaux et 1644 lames directionnelles**, complétées par une signalétique peinture, assurent la lisibilité de ce réseau auprès des pratiquants de sports de nature.

L'entretien courant de ces sentiers est réalisé par l'association Emplois Verts du pays voironnais ADEQUATION. Le montant de cet entretien s'élève en 2023 à **20 850 €** pour 30 jours d'interventions.

L'entretien des sentiers difficiles d'accès ou les chantiers complexes sont confiés soit aux agents nature du Pnr de Chartreuse, par voie de convention, soit à des entreprises spécialisées, sous forme de prestations ponctuelles. Il en est de même pour les interventions ponctuelles sur des signalements, tels que les chablis, les dégradations d'assises de chemins, le remplacement de mains courantes etc..

Le coût de ces interventions techniques est de **11 336 € HT**.

VIA-FERRATA DE ROCHE VEYRAND

Gestion de la via-ferrata de la Roche Veyrand

Comme chaque année, 5 visites de contrôle et de maintenance ont été réalisées entre les mois de mars et d'octobre garantissant la qualité de l'équipement et la satisfaction des usagers. Le contrat pour l'aménagement et l'entretien est convenu pour 5 ans avec l'entreprise spécialisée Techfun. Montant du contrat de maintenance : **5 130 € TTC**. On notera que la via-ferrata bénéficie toujours de très bons avis sur les sites internet spécialisés. En 2023, la fréquentation a été d'environ **4 500 pratiquants**.



CHARTREUSE TOURISME

Chartreuse Tourisme est une association loi 1901 créée en 1996 et ayant pour objet de fédérer les offices de tourisme, les représentants des socio-professionnels, le Parc naturel régional de Chartreuse et plus généralement, tous les acteurs et les élus **œuvrant à la notoriété et la promotion de la destination Chartreuse**.

Les missions de Chartreuse Tourisme sont menées à l'échelle des 65 communes de la destination touristique, elles visent à développer sa notoriété et son rayonnement à l'extérieur du massif de Chartreuse.

Pour ce volet promotionnel externe, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse **adhère à Chartreuse Tourisme et contribue à la marque de destination touristique Chartreuse**. Le montant de cette contribution est calculé au prorata du poids touristique du territoire intercommunal, pondéré par le nombre de communes concernées par la destination Chartreuse : elle s'élève à **23 190,00 €**.

On notera que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse bénéficie, toujours au regard de son poids touristique, de **6 représentants à l'Assemblée générale dont 3 sièges au Conseil d'administration**.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

• CONTRIBUTION FINANCIÈRE

En tant qu'autorité organisatrice du service public touristique sur son territoire, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a institué sous forme associative, un office de tourisme communautaire : l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse.

Ainsi la Communauté de Communes délègue à l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, les missions d'un Office de Tourisme soit : **l'accueil/information, l'animation, la coordination des socio-professionnels et la promotion du territoire** de l'intercommunalité.

Pour la mise en œuvre des missions déléguées, la Communauté de communes met à disposition de l'Office de Tourisme des moyens financiers et matériels. Ainsi, en 2023, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a **contribué financièrement au budget de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse pour un montant de 320 100 €**. Une contribution qui est régie par une convention d'objectifs.

En plus de ce soutien financier, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse met à disposition de l'office de tourisme, à titre gratuit, des biens immobiliers. Le montant du loyer annuel des locaux mis à disposition gracieusement est estimé, sur une base locative non commerciale, à environ **48 000 € par an**.

TAXE DE SÉJOUR

• RECENSEMENT ET FACTURATION

La taxe de séjour intercommunale a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 et connaît depuis, de nombreuses évolutions réglementaires. C'est pourquoi, la collectivité sous-traite sa gestion au cabinet Barbey Consulting. **La collecte est établie au réel sur 3 périodes** : du 1^{er} janvier au 30 avril, du 1^{er} mai au 31 août et du 1^{er} septembre au 31 décembre. Le 29 Juin 2021 le conseil Communautaire a voté des modifications tarifaires.

En 2023, les hébergeurs ont collecté auprès de leurs clients **101 231.65€ de taxe de séjour dont** :

- 91 108.49€ pour la collectivité,
- 10 123.16€ pour les départements de l'Isère et de la Savoie. La répartition entre les deux départements s'effectue mensuellement dans le cadre du suivi de la régie de recettes.

Soit une hausse de **1% par rapport à 2022**.

• RÉPARTITION DES COLLECTES



POUR EN SAVOIR + :
www.coeurdechartreuse.fr



63

avis rendus sur projets
de construction ou
réhabilitation par les 3
architectes conseils en 2023



255

dossiers instruits
par le service ADS



1

modification simplifiée
n° 2 du PLUi-H valant
SCOT approuvée le
21/02/2023



URBANISME

et gestion de l'espace

AUTORISATION DES DROITS DES SOLS



INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le travail du service urbanisme mutualisé porte sur l'instruction des demandes d'autorisations du droit du sol déposées dans les communes et transmises au service.

La commune reste l'interlocutrice privilégiée du porteur de projet et le point d'entrée pour l'information sur les documents d'urbanisme. Enfin, elle est la seule compétente pour prendre la décision finale sur le dossier.

L'année 2023 se caractérise par une continuité du nombre de dossiers déposés par rapport aux années précédentes sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Cœur de Chartreuse.

En 2023, sur le territoire communautaire 1176 dossiers ont été déposés, dont 255 ont été transmis pour instruction en dehors de la commune. A compter de la réception du dossier, le délai de retour à la commune est de 10 jours de manière générale.

Des réunions d'échange et d'information ont repris au mois de septembre. Ces temps sont à destination des agents communaux en charge de l'urbanisme et ont vocation à assurer un point sur les actualités réglementaires. La communauté de communes a également fait appel aux services de la Régie de Gestion des Données de Savoie qui a encadré la mise en place de la dématérialisation et poursuit le travail notamment à travers des temps de formations auprès des agents communaux sur la prise en main du logiciel.

RÉPARTITION DES DOSSIERS

ÉVOLUTION DU PLUI-H VALANT SCOT COEUR DE CHARTREUSE

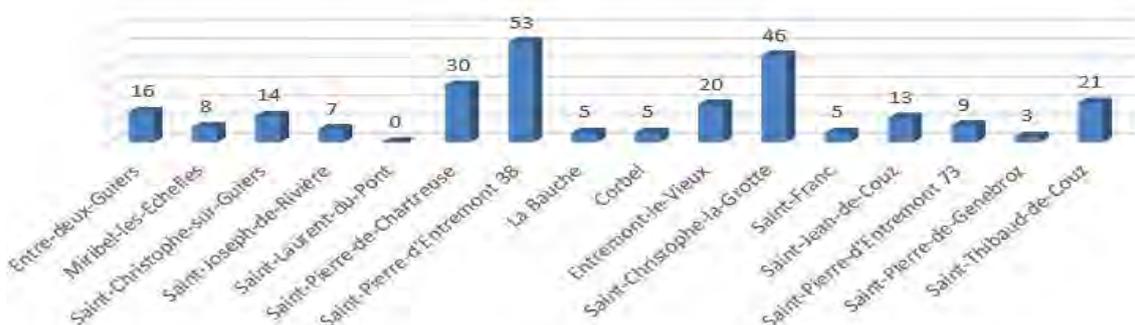
Approbation le 21 février 2023 par le conseil communautaire de la modification simplifiée n°2 du PLUi-H valant SCOT Cœur de Chartreuse portant notamment sur la mise à jour du zonage réglementaire des risques naturels sur le secteur de la zone commerciale de Champ Perroud à Entre-Deux-Guiers.

• HABITAT - OPAH

Compétente en matière d'habitat, la Communauté de communes a lancé en mai 2022 un marché public de prestations intellectuelles pour l'étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les 17 communes membres du territoire. Mission confiée à SOLIHA, acteur reconnu de l'économie sociale et solidaire.

Un planning initial de l'étude avait été établi de juillet 2022 à février 2023. En l'absence d'ingénierie dédiée au suivi et à la coordination de cette étude, la mission avait été mise en attente. Relancée en octobre 2023, la phase 1 – élaboration du diagnostic sera achevée en 2024. Suivra une phase 2 – stratégies opérationnelles en vue de définir une stratégie et un plan d'actions pour l'amélioration de l'habitat du territoire.

Répartition par commune des dossiers transmis à la communauté de communes Cœur de Chartreuse en 2023



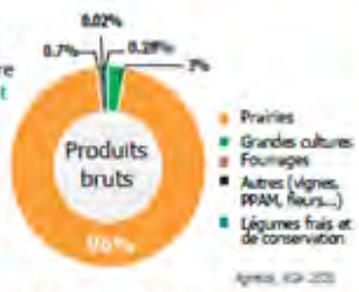


LE TERRITOIRE



Orientation principale de l'agriculture sur le territoire
Elevage bovins mixte (lait et viande)

Un bassin laitier historique



LES EXPLOITATIONS



INSTALLATION / TRANSMISSION

- 25 exploitations concernées par un départ à la retraite du chef d'exploitation dans les 3 prochaines années (soit 17% des exploitations)
- 91 exploitations ce plus de 50 ans
- 16 exploitations avec transmission anticipée
- 9 exploitations sans transmission identifiée
- 21 porteurs de projet sur le territoire en 2021
- 10 installations en 2020
- 6 nouveaux entrants du milieu agricole
- 15 ha de nouveaux entrants

FONCIER

PRESSION FONCIÈRE ENTRE 2017 ET 2021

± 30 ha/an de recul des surfaces agricoles, soit la surface moyenne d'une exploitation agricole en Chartreuse

- 5 ha/an de recul des surfaces agricoles (au profit de surfaces urbanisées)
- 25 ha/an acquis par des particuliers pour un usage d'agrément (résidence ou loisirs)

Une tendance à la hausse (x 2.5) de la consommation de foncier (liée à un usage d'agrément) → 10 ha/an acquies par des particuliers pour un usage d'agrément entre 2012 et 2017



AGRICULTURE

et forêt

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

LANCEMENT D'UN OBSERVATOIRE FONCIER AGRICOLE

Commande validée en 2022, l'observatoire agricole réalisé par la Chambre d'agriculture vient actualiser le diagnostic foncier agricole mené en 2016 à l'occasion de l'élaboration du PLUi.

Livré en mars 2023, il ressort de l'Observatoire notamment certains enjeux et facteurs limitants de l'agriculture en Coeur de Chartreuse, pistes de travail pour les filières et pour les collectivités.

En matière d'Economie :

- Œuvrer à l'échelle du massif au maintien des filières notamment laitières et des outils coopératifs,
- À l'échelle des exploitations au renforcement de l'autonomie alimentaire et protéique des troupeaux.
- Préserver le foncier agricole support indispensable et non renouvelable de l'activité économique agricole.

En matière d'Environnement :

- Contenir la dynamique d'enfrichement des zones de coteaux par le maintien de l'élevage sur ces secteurs ; identifier les freins à son maintien, tout en préservant des milieux riches en biodiversité.

En matière de social :

- Améliorer les conditions de travail des éleveurs notamment laitiers et faciliter l'accès à la main d'œuvre sur les exploitations pour permettre le renouvellement des agriculteurs.
- Rompre l'isolement des agriculteurs et notamment des éleveurs.

INTERVENTION EN MATIÈRE DE VEILLE SUR LES VENTES ET PRIX DU FONCIER AGRICOLE

Dans le cadre de sa convention avec la SAFER Isère et Savoie, la Communauté de communes aux côtés des communes a la capacité d'intervenir, à l'occasion de ventes de terrains agricoles, dont le prix de vente est jugé trop élevé par rapport à la valeur foncière, ou qui menacerait la vocation agricole future des terrains.

PARTICIPATION AU GIP DU FOND D'INVESTISSEMENT AGRICOLE DE L'ISÈRE

À la suite de son adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) du fond départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires de l'Isère (FDIAA) en 2018, la Communauté de communes participe aux conseils d'administration. La CCCC n'a pour l'instant pas contribué au fond départemental ; ce sera le cas dès lors qu'elle aménagera des terrains, classés à vocation économique au PLUi, actuellement utilisés en agriculture;

AIDA

En décembre 2016 dans le cadre de sa compétence en matière d'agriculture, considérant que l'activité agricole est un des piliers de l'économie du territoire, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a voté la mise en place d'une aide à l'agriculture : **Aide Intercommunale de Développement Agricole (AIDA)**.

En 2023, ce sont au total 8 580 € d'aides à installation et à l'investissement, dans le cadre du dispositif d'aide intercommunale au développement agricole (AIDA) qui ont été votées, répartis sur les exploitations suivantes :

- Ferme Les P'tites cornes - Saint Pierre-de-Chartreuse : élevage caprin et transformation du lait sur l'exploitation (aide à l'installation)
- Les Abeilles de Chartreuse - Saint Pierre d'Entremont : apiculture (aide à l'installation)
- Les Sentiers Sauvages - Miribel Les Echelles : production Bovin viande spécialisé en veaux de lait (aide à l'investissement)

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Une veille sanitaire soutenue par l'intercommunalité, en lien avec les communes

L'installation rapide et massive du frelon asiatique en France représente une triple menace :

- Sur un plan sanitaire et humain : agressivité de l'espèce si elle se sent attaquée
 - Une très forte prédation sur les populations d'insectes
 - Destruction des essaims d'abeilles ; préjudice fort à l'apiculture
- Une progression rapide est observée sur les nids recensés et détruits en Rhône Alpes.

	Département Isère	Département Savoie
2018	40	
2020	315	45
2021	400	65
2022	NC	200
2023	1 700 nids détruits / 2 280 nids signalés	350 nids détruits / 555 nids signalés

Le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) recense et coordonne la destruction des nids déclarés au niveau départemental. La Communauté de communes s'est engagée à prendre en charge une partie du coût d'intervention sur les nids présents sur son territoire. Une participation de 100€/nid a été votée pour l'année 2023, soutenue à hauteur de 50€ par la commune concernée. Sur le territoire Coeur de Chartreuse, le nombre annuel de nids signalés et détruits - via le GDS uniquement - sur les 4 dernières années est :

Année	Nombre de nids signalés	Nombre de nids détruits
2020	19	15
2021	15	13
2022	48	37
2023	62	39



478 100 km

parcourus en véhicules
électriques depuis
6ans avec
l'installation des bornes



+ 1 850

recharges de véhicules
effectuées sur les
4 bornes du territoire



76

rendez-vous personnalisés
fixés avec les conseillers
énergies en 2023



TRANSITION

et mobilité en Chartreuse

La Communauté de Communes est engagée dans la démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) à l'échelle du Pays Voironnais et de la Chartreuse, dont l'ambition est l'autonomie énergétique à l'échéance 2050, et à ce titre mène des actions en matière de réduction des consommations d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables.

POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

• UN CONSEIL ÉNERGIE À DESTINATION DE TOUS LES HABITANTS - LE SPPEH DEVIENT LE SPRH

Dans le cadre d'un triple enjeu climatique, de pouvoir d'achat et de qualité de vie, la rénovation énergétique des logements et la lutte contre les passoires thermiques est une priorité nationale. Dans ce contexte, la Loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015, impose la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), mis en œuvre à l'échelle des intercommunalités. Sa mission première et obligatoire est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. Cette mission est gratuite pour le particulier et exercée de manière neutre et indépendante.

À compter de janvier 2022, France Rénov' devient l'unique service public de la rénovation de l'habitat. Il simplifie le parcours usager et rend plus lisibles les aides financières auxquelles peuvent prétendre les ménages.

En 2023, les conventions d'objectifs et de financements sont renouvelées avec les départements 38 et 73 ; les dispositifs de suivi technique et financiers sont poursuivis.

Les conventions d'objectifs avec les espaces info énergie ASDER et AGE-DEN sont également renouvelées, portant des actions de communication et sensibilisation auprès des habitants mais également auprès des professionnels de la rénovation.

UNE PERSPECTIVE POUR 2024 : Service public de la rénovation de l'Habitat (SPRH) - France Rénov' - Un dispositif issu de la loi Climat et résilience

En 2023, le service SPPEH est en cours d'évolution au niveau national, pour devenir SPRH au 1er janvier 2024. Le financement du service (jusqu'à fin 2023 : ADEME, région Auvergne Rhône Alpes et départements) sera porté, avec la mise en œuvre du SPRH, par l'ANAH.

BILAN 2023 CONSEIL EN ÉNERGIE

• PERMANENCES DÉCENTRALISÉES

Concernant les prises de renseignements de premier niveau, par téléphone, ce sont plus de 330 renseignements téléphoniques qui ont été réalisés pour les habitants du Territoire Cœur de Chartreuse.

Et 87 rendez-vous de conseils personnalisés au total en 2023, réalisés soit à la Maison France Service aux Échelles, soit dans les locaux de la Communauté de Communes.

• ANIMATIONS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

2 SOIRÉES THERMOGRAPHIQUES - Pour une prise de conscience des déperditions d'énergie

- Le 23/02 à St Laurent du Pont : 20 participants ; 14 prêts d'un appareil photo thermique et rendez-vous d'analyse des clichés et de conseils
- Le 09/11 à Les Echelles : une quinzaine de participants ; 10 prêts d'un appareil photo thermique et rendez-vous d'analyse des clichés et de conseils

MATINEE CONSEIL RÉNOVATION le 11/03 : 36 porteurs de projets

SOIRÉE BONNES PRATIQUES DU CHAUFFAGE AU BOIS BÛCHE

Le 30/11 en visio conférence : 58 participants. Pour une meilleure gestion et une conduite optimisée de son chauffage au bois : consommer moins de bois, pour plus d'efficacité et moins de fumées

WEB CONFERENCE Sobriété et éco-gestes le 24/10 : 43 participants

RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION

Le 02/06 - Informations auprès des artisans de la rénovation - Décryptage des aides à la rénovation, 4 professionnels participants

RÉUNION FORM'ACTION avec les professionnels de l'immobilier le 29/09 - outiller les pros sur la rénovation énergétique, 4 professionnels participants

RECENSEMENT DES COPROPRIÉTÉS du territoire afin de les intégrer à une démarche spécifique d'information et le cas échéant conseil/ accompagnement

ACTIVITÉ POUR 2024

Le 15 décembre : informations auprès des artisans de la rénovation concernant les aides aux travaux pour les particuliers porteurs de projet.

PRODUCTION D'ÉNERGIES

- **CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE DE L'ADEME (CCR)**

C'est un dispositif technique et financier mis en œuvre et financé par l'ADEME, qui permet de mobiliser le Fond Chaleur pour des projets de production de chaleur de petite à moyenne envergure. Jusqu'ici en effet, seuls les gros projets de production de chaleur (chaufferies biomasse, réseaux de chaleur) pouvaient bénéficier du Fond Chaleur de l'ADEME.

Le dispositif Contrat Chaleur Renouvelable, en agrégeant une grappe de projets plus modestes, permet d'atteindre des objectifs ambitieux en terme de production de chaleur.

Il s'agit de chaufferies bois plaquettes ou bois granulés, réseaux de chaleur, chaudières, eau chaude solaire thermique, géothermie ; projets portés par les collectivités, syndicats ou privés professionnels. Une candidature groupée à l'échelle du Pays Voironnais et de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour un CCR a été déposée en juin 2022 puis validée par l'ADEME;

Entre 2022 et 2023, ont été étudiées et validées 14 installations biomasse pour une puissance installée renouvelable de 2 265 MWh.

MOBILITÉS ALTERNATIVES ET ACTIVES

En matière de mobilités actives, le territoire a choisi d'appuyer sur la pédales pour renforcer la place du vélo au quotidien et du vélo loisir/tourisme.

- **CADRE D'ACTIONS ET DE MISE EN ŒUVRE FINANCIER**

Pour rappel, en 2021, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse avait choisi de ne pas prendre la compétence Mobilité, laissant cette compétence à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La collectivité a toutefois souhaité conserver la capacité à agir sur les questions de mobilité. Dans cette logique, le projet de convention cadre en matière de mobilité avec la Région qui avait été travaillé en 2021 a été signé en janvier 2022.

Le programme CEE AVELO2, duquel la Communauté de Communes est lauréate depuis juin 2021, permet de développer des actions en faveur de la mobilité du quotidien à vélo dans les territoires ruraux. 2022 a vu se dérouler de nombreuses animations autour du vélo.

- **SCHEMA DIRECTEUR VÉLO COUVRANT COEUR DE CHARTREUSE**

Grâce à sa candidature au premier volet du programme AVELO, le Parc Naturel Régional de Chartreuse a porté l'élaboration d'un schéma directeur cyclable couvrant la totalité du territoire de Cœur de Chartreuse et permettant de mailler avec les projets des territoires voisins.

La Communauté de Communes est maintenant dotée d'un document stratégique vélo lui permettant de mettre en œuvre des actions favorables à la politique cyclable sur le territoire. Ce document a été adopté lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2022.

2022 et 2023 ont vu se mettre en œuvre un certain nombre d'actions prévues dans le schéma directeur.

- **DES MOBILITÉS PARTAGÉES**

Avec l'appui d'une animation menée en partenariat avec le Parc de Chartreuse, des groupes de covoiturage s'organisent en 2023 sur le territoire. Mobilité alternative à la voiture individuelle, favorisant l'économie d'émission de CO₂, et des économies financières, le covoiturage un levier dynamique, qui reste à développer.

- **ACTIONS RÉALISÉES EN 2022 ET 2023**

MISE À DISPOSITION DE VAE AUPRÈS DES SALARIÉS EN ENTREPRISES

Le but de cette action est de permettre aux salariés des entreprises volontaires du territoire, engagées dans la démarche Mobilité Employeurs, de pouvoir tester la pratique du VAE sur le trajet domicile-travail. Cette action est en déploiement sur 2022 et 2023.

6 vélos sont mis à disposition des salariés pour une quinzaine de tests réalisés sur l'année 2022. L'action se poursuit en 2023.

Les prêts vont de 5 jours à 1 mois avec en moyenne 10 jours prêt. 1 achat de VAE a été déclenché suite à une période de test.

ANIMATIONS VÉLO

En 2022 et 2023 de nombreuses animations vélo ont eu lieu, principalement ancrées sur le mois de Mai à vélo avec :

- **DÉFI DES ÉCOLIERS – (mai 2022 et 2023)**

L'objectif est de sensibiliser les élèves et leurs parents aux bienfaits des modes alternatifs à la voiture individuelle pour se déplacer de son domicile à l'école en valorisant les modes actifs ou collectifs. Le défi a eu lieu sur les vendredis du mois de mai.

Participation : 6 écoles, 12 classes, 124 élèves et une 2e place à l'échelle départementale pour la classe de CE2 de l'école primaire de Saint-Hugues à Saint-Pierre-de-Chartreuse.

- **ALPES ISÈRE TOUR – 29 mai 2022 et 28 mai 2023**

Le passage de la course cycliste en Cœur de Chartreuse a été l'occasion de proposer des animations vélo ludiques et pédagogiques. (animation vélos rigolos, parcours de maniabilité vélo, atelier de démonstration mécanique)

- **CHALLENGE MOBILITÉ EN ENTREPRISE**

Escape game sur le thème de la mobilité : 8 participants

SAVOIR ROULER À VÉLO

Ce dispositif permet l'apprentissage encadré du vélo pour se déplacer de façon autonome et en toute sécurité.

4 classes dans 2 écoles en Cœur de Chartreuse avec pour objectif de poursuivre et d'augmenter le nombre de classes bénéficiaires du dispositif en 2023 - Chose faite avec 5 écoles et 13 classes !

DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES VÉLOS

En juin 2023 a été mis en place, en convention avec le Groupe Adéquation, un service de vélos solidaires. Ouvert aux personnes pour lesquelles la mobilité est un frein (emploi, rendez-vous professionnels, etc.), ce service permet de louer à bas prix un vélo électrique équipé, pour une durée allant de 1 semaine à 6 mois.

Par ailleurs, pour sécuriser les stationnements vélos et ainsi faciliter son usage, une acquisition mutualisée d'appuis vélos, achetés localement, a permis de renforcer l'équipement dans plusieurs communes du territoire.

MOBILITÉS ÉLECTRIQUES

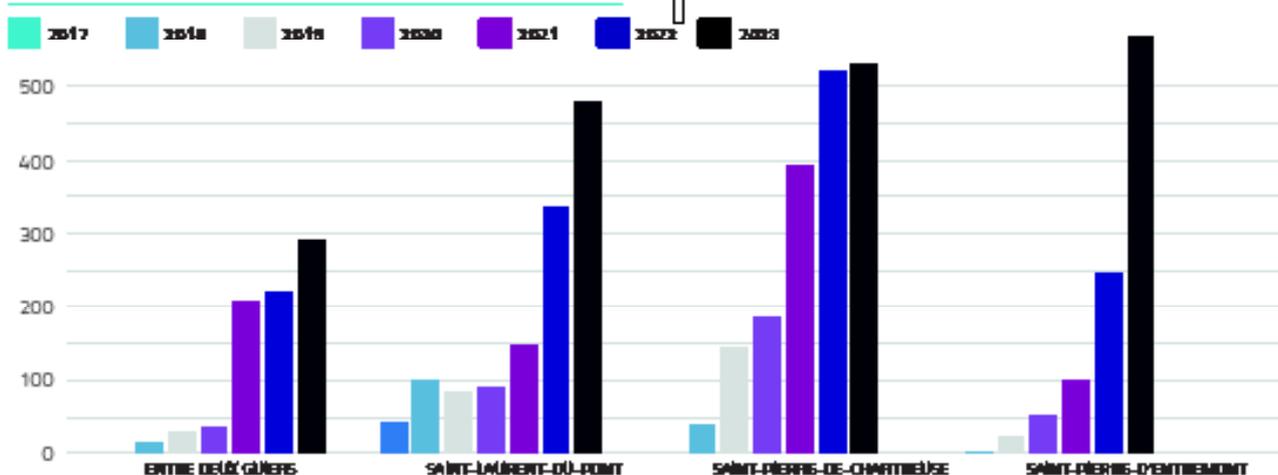
Sur les 4 bornes en service sur le territoire Cœur de Chartreuse (Saint-Laurent-du-Pont, Entre-deux-Guiers, Saint-Pierre-d'Entremont et Saint-Pierre-de-Chartreuse), ce sont plus de 1 850 recharges qui ont été recensées durant l'année 2023, soit quasiment le double par rapport à 2021 (960 recharges) !

En 6 années de mise en œuvre, ce sont environ 5 365 recharges qui ont été réalisées, correspondant à 478 135 km parcourus en véhicules électriques et 92 tonnes de CO₂ économisés.

NB : Ces bornes sont alimentées par Energie d'ici, énergie 100% renouvelable produite en France Pour mémoire, le TE38 (Territoire d'Énergie de l'Isère), est maître d'ouvrage du réseau public de bornes de recharges sur le département de l'Isère.

4 BORNES FONCTIONNELLES

5 365 CHARGES RÉALISÉES



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHARGES ANNUELLES



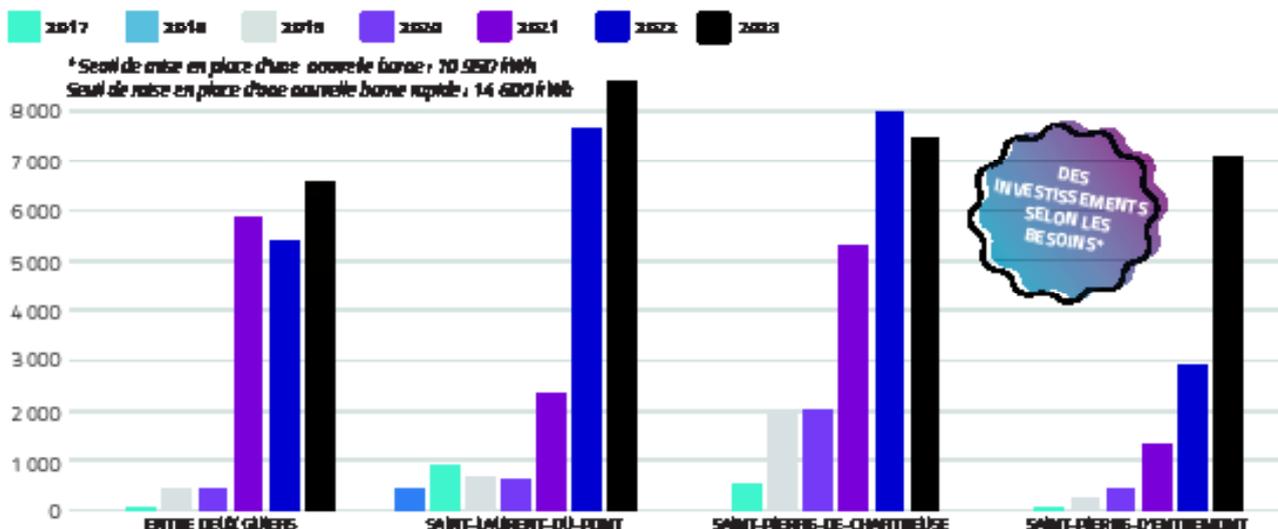
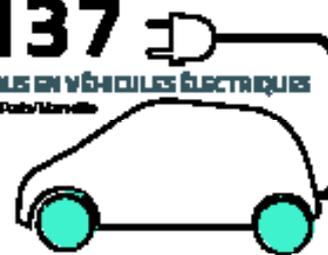
83 674 kWh CONSOMMÉS

478 137

KILOMÈTRES PAR COURUS EN VÉHICULES ÉLECTRIQUES
L'équivalent de 576 autres véhicules Fiat/Miniville

92

TONNES DE CO₂ ÉCONOMISÉES



* Seuil de mise en place d'une nouvelle borne : 70 000 kWh
Seuil de mise en place d'une nouvelle borne rapide : 14 000 kWh

DES INVESTISSEMENTS SELON LES BESOINS*

DISTRIBUTION ANNUELLE D'ÉNERGIE (kWh)

Sur certains territoires, les bornes ont été installées après 2017 et n'ont donc pas de données sur les années précédentes



130 kg

d'émission de CO² évitée
grâce à la production
électrique de nos bâtiments



17

bâtiments
occupés par les
services



ÉQUIPEMENTS

de la Communauté de Communes

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- **Pôle tertiaire** - Entre-deux-Guiers

BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

- **Bâtiment de La Diat** - Saint-Pierre-de-Chartreuse
- **Plateforme bois énergie** - Saint-Thibaud-de-Couz
- **Station service** - Saint-Pierre-d'Entremont

SOCIAL, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

- **CRÈCHES**
 - **Fées et Lutins** - Saint-Pierre-de-Chartreuse
 - **Le Sac à Jouets** - Saint-Joseph-de-Rivière
 - **Les Titounets de Chartreuse** - Saint-Laurent-du-Pont
- **RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**
 - **À Petits Pas** - Saint-Laurent-du-Pont
 - **Ma Chouette Nounou et Oursons de Chartreuse** - Entre-deux-Guiers
- **ACCUEIL DE LA JEUNESSE**
 - **Le Chalet intercommunal** - Saint-Laurent-du-Pont
 - **Maison intercommunale** - Saint-Pierre-d'Entremont

BÂTIMENTS TECHNIQUES

- **Ateliers communautaires** - Entre-deux-Guiers

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

- **Salle Notre Dame** - Saint-Pierre-d'Entremont
- **Établissement Multi Activités (EMA)** - Saint-Pierre-d'Entremont

ACCUEILS TOURISTIQUES

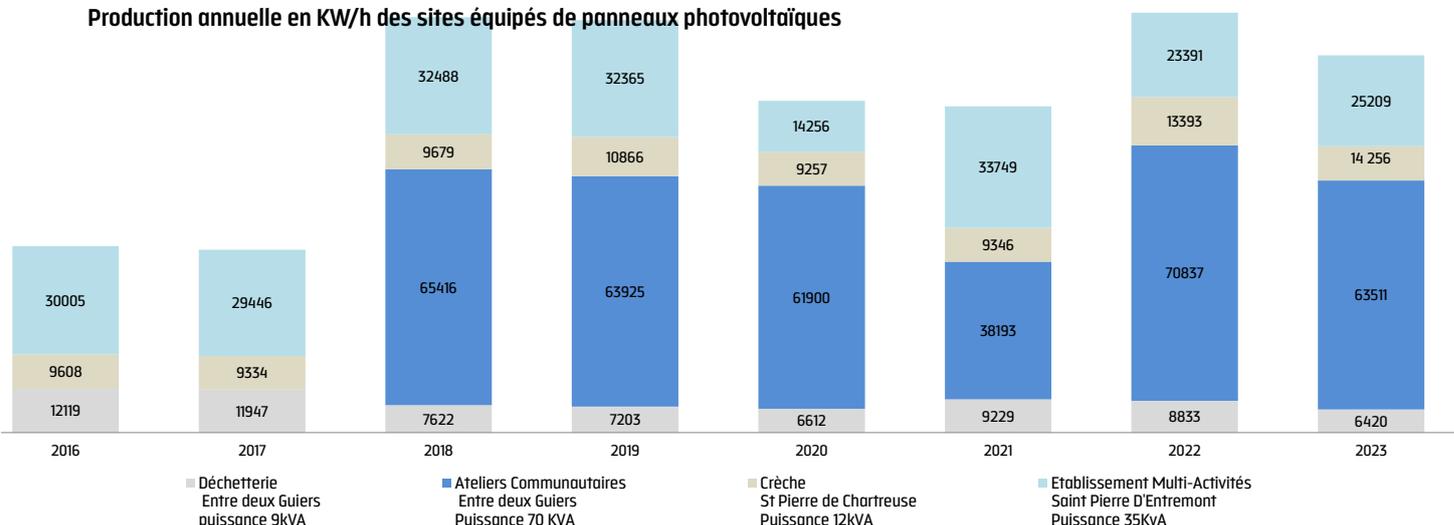
- **Auberge et foyer de ski de fond** - Entremont-le-Vieux
- **Gîte de l'Escale du Désert** - Entremont-le-Vieux
- **Maison Office du Tourisme** - Saint-Pierre-d'Entremont
- **Maison Office du Tourisme** - Saint-Laurent-du-Pont
- **Office de Tourisme** - Les Échelles
- **Domaine skiable** Saint-Pierre-de-Chartreuse / Le Planolet

GESTION DES DÉCHETS

- **Déchèteries** - Entre-deux-Guiers et Saint-Pierre-d'Entremont

PRODUCTION ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Production annuelle en KW/h des sites équipés de panneaux photovoltaïques





CŒUR DE CHARTREUSE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



2 ZI Chartreuse Guiers
Pôle tertiaire
38380 ENTRE DEUX GUIERS



04 76 66 81 74



accueil@cc-coeurdechartreuse.fr